COMPTE RENDU
CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
du 07 novembre 2019

- Membres de droit :

Présents :

Enseignants : Mmes Caillot (Directrice) ; Mmes Ferino, Guillot et Monot (classes de CP) ; Mmes Abirez et Nègre (classe de CE1) ; Mmes Stykgold et Thiebault (classes de CE2) ; Mmes Chambard, Scala (classes de CM1) ; Mmes Blanchet, Chovet et Giraud (classes de CM2) ; Mme Loisy (ULIS) ;
Municipalité : M. Bernalin, adjoint, délégué à l'animation jeunesse, aux affaires scolaires;
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Genestier ;
Représentants des parents d'élèves : Mmes Adam Portenseigne, Brodeur, Chatel Laley, Cosseron, Da Bouça, Devaux, Giroudon, Leblanc ;

Excusés :

Mme Marc-Fournet, Inspectrice de l'Éducation Nationale,
Mme Durand (enseignante de CE1), Mme Fournier (classe de CE2), Mme Delaire (classe de CM1) ;

- Membres invités :

Mme Karine Chebaiki, Directrice Périscolaire ;
Représentants des parents d'élèves suppléants : Mmes Alonso, Baillon, Ramspeck.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est Madame Chambard, enseignante de CM1.

2. Règles de fonctionnement du Conseil d'École

Les Parents élus transmettent leurs questions à la directrice. Certaines questions ne relèvent pas des attributions du conseil d'école et ne sont pas mises à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Ecole peut débattre de sujets liés au fonctionnement de l'école.

Le directeur de l'école préside le Conseil d'École, prépare l'ordre du jour et l'envoie à tous les membres.
Au sein du Conseil d'École tous les membres de droit (les enseignants, deux élus représentants la Mairie, parents élus titulaires, le DDEN, l'Inspecteur de la circonscription) ont une voix délibérative.
Les membres invités et les suppléants des représentants des parents d'élèves assistent au conseil d'école avec voix consultative et n'ont pas le droit de vote.

3. Présentation des membres du Conseil d'École

Tour de table de présentation.

4. Approbation du compte-rendu du 3ème Conseil d'École 2018-19

Le compte- rendu du 3ème Conseil d'École 2018-19 est approuvé.

Le compte-rendu sera diffusé via le site de l'école. Un mot d'information pour indiquer sa mise en ligne, sera distribué dans le cahier de liaison des élèves.

Les Parents élus demandent qu'un mot soit collé dans les cahiers de liaison pour rappeler l'adresse du blog de l'école.

5. Le Rased (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté)

Les années précédentes, il était composé d'un enseignant spécialisé maître E (à dominante pédagogique) intervenant sur des temps de classe et d'un psychologue scolaire.
Cette année, Mme Verdel, psychologue scolaire est à mi-temps sur la circonscription, elle intervient sur une durée équivalent au maximum, à une fois par semaine, et ce, prioritairement, pour les demandes de pré orientation en SEGPA et les dossiers MDPH. Les autres demandes seront traitées ensuite si c'est possible dans le temps dont elle disposera.

Il n'y a pas de maitre E depuis le départ de Mme Degret. Cette situation est très préjudiciable aux élèves en difficulté car il n'y a plus d'aide en petits groupes sur le temps de classe. Il y a des besoins mais Madame l'Inspectrice n'a pas pu obtenir la nomination de personnel sur ce poste.
L'an dernier, le rased était déjà réduit et cette année la situation a empiré.
L'APC (activité pédagogique complémentaire) ne remplace pas ces interventions. Les enfants en difficulté ne bénéficient plus d'aide spécialisée ce qui génère de la souffrance pour eux malgré les efforts déployés par les enseignants des classes pour les aider à progresser.
Les Parents prévoient d'écrire un courrier au Directeur académique. La Mairie et le DDEN vont se joindre à cette action.

6. Gestion de l'absence des élèves

A la rentrée, un mot a été collé dans les cahiers de liaison, informant les familles qu'elles doivent prévenir l'école pour toute absence de leur enfant.

Tous les matins, lors de l'appel de la cantine, les professeurs notent sur une feuille les absences des enfants pour lesquelles ils n'ont pas d'information. Cette fiche est remise à la Directrice autour de 9h30. Les messages téléphoniques sont écoutés par la directrice et croisés avec la feuille des absences non signalées. Si la famille a laissé un message sur le répondeur téléphonique, la Directrice informe le professeur. Toutefois, les messages ne sont pas enregistrés immédiatement sur le répondeur, il peut donc y avoir un grand écart de temps dans la diffusion de l'information.

Le 2ème jour d'absence suivant, non justifié, la famille est appelée.

Les Parents posent la question d'un enfant faisant l'école buissonnière. Les enseignants connaissant les élèves, savent quels élèves seraient « à risque » et informent la directrice qui appelle la famille. Mais par manque de temps, il est impossible d'appeler chaque famille dès

la 1ère absence. La directrice est vigilante aux absences répétées qui sont préjudiciables aux apprentissages de l'enfant.
La question se pose aussi pour l'autonomie des CM2 qui commencent à ne pas être accompagnés pour venir à l'école : il est préférable que l'enfant ne soit pas seul et se joigne au pédibus ou à d'autres enfants pour venir à l'école.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à leur arrivée à l'école.

7. Organisation des entrées et sorties des élèves aux temps périscolaires

Lors du 1er conseil d'école 2018-2019, il avait été signalé que certains parents ont du mal à se repérer pour savoir où récupérer leurs enfants. Un plan devait être préparé. Ce plan des bâtiments est prêt et sera affiché dans le panneau d'affichage du périscolaire et diffusé sur le site de la Mairie. Les Parents remercient la Mairie pour ce plan.

Les parents demandent pourquoi le changement de bâtiment des CP et CE1 se fait avant 17h45. Cela est parfois compliqué en terme de gestion.
Madame Chebaiki explique que le transfert des élèves à 17h40 du bâtiment Cousteau B au bâtiment Cousteau A est en place depuis de très nombreuses années afin de laisser sortir les enfants inscrits à l'étude à 17h45. Cela permet de mieux distinguer les deux groupes garderie/étude. Néanmoins, bien que les enfants soient transférés sur l'autre bâtiment à 17h40, la garderie payante débute bien à 17h45.

8. Déroulement de la rentrée scolaire

Comme, Mme Caillot, la Directrice s'y était engagée lors du 1er conseil d'école 2018-2019, elle a fait visiter l'école à tous les parents des nouveaux élèves. Lors de l'entretien d'enregistrement de l'inscription de leur enfant, **tous les parents ont été informé qu'en raison du plan Vigipirate, seuls les parents des élèves de CP pourraient entrer dans la cour de l'école, le jour de la rentrée. De plus, une affiche a été apposée dans le panneau extérieur rappelant ces consignes.**
Il faut prendre l'habitude des consignes Vigipirate et laisser entrer son enfant dans la cour de l'école sans s'attarder.

Cette année, les listes de classe ont été affichées le matin de la rentrée avec l'initiale du nom des enseignants. La Directrice n'a pas pu éditer les listes avec le nom complet et avec la charge de travail de la préparation de la rentrée, n'a pas pensé à écrire manuellement les noms. Le nom des enseignants sera affiché en entier la prochaine rentrée.
Les Parents demandent que ces listes soient affichées la veille de la rentrée.
La directrice n'y est pas favorable pour les raisons suivantes :

- Certaines familles ont une attitude anxiogène qui ajoute au stress de la rentrée pour leur enfant ;
- Certaines familles n'hésitent pas à mettre la pression sur l'équipe enseignante et la direction voire le personnel de Mairie plus d'une semaine avant la rentrée pour savoir dans quelle classe sera leur enfant… ;
- Certaines familles n'informent ni l'école, ni la Mairie de leur départ et de ce fait, il pourra y avoir des changements dans les listes de classe même après le jour de la rentrée.

Dans un souci de bienveillance, les listes de classe avec mention « à titre indicatif » seront affichées l'an prochain la veille de la rentrée avec le nom des enseignants.
Il serait bon que les familles aient le même souci de bienveillance envers les membres de l'équipe éducative.

Il est rappelé aux familles qu'il est important de penser à informer Ecole et Mairie de leur départ. Les Parents proposent qu'une phrase en ce sens soit ajoutée sur les documents de la Mairie.

La préparation de la rentrée est un gros travail et il est demandé aux parents de ne pas monopoliser le téléphone pour des demandes de changement de classe qui ne seront pas acceptées.

Enfin, cette rentrée, les réunions de classe ont été programmées en concertation avec l'Ecole maternelle comme discuté au 1er conseil d'école 2018-2019.

9. La classe de CE2 du bâtiment B

Durant le temps de classe : les élèves de CE2 de Mme Sztykgold vont en récréation dans la cour du bâtiment A sauf le mercredi matin en raison du cycle vélo du 09/09 au 22/11/2019 et le vendredi matin pour pouvoir être à l'heure pour la séance de sport.

Durant le temps de cantine : les enfants de cette classe de CE2 sont en récréation en même temps que les autres élèves de CE2 dans la cour du bâtiment A. Ils déjeunent au même service, une fois sur deux, en haut ou en bas, puis ils retournent dans la cour du bâtiment B à 13h20.
Apparemment, les enfants n'ont pas compris et cette organisation leur sera expliquée plus clairement.

10. Présentation de l'avenant « APC » au Projet d'école

Comme l'an dernier, la priorité nationale est la lecture et l'APC (activité pédagogique complémentaire) portera majoritairement sur cette activité. L'APC a lieu de 15h30 à 16h30 dans les classes. L'avenant APC au projet d'école a été validé par l'Inspectrice de notre circonscription.

11. Projets d'Education Morale et Civique (EMC)

- *Les messages clairs* : Les Parents souhaitent connaître quel accompagnement est donné par les enseignants.
  Les enfants sont formés et aidés par les adultes à exprimer clairement leurs attentes vis-à-vis d'un camarade lors « des petits litiges » par exemple problème de billes, de cartes. Les adultes sont présents, accompagnent et encouragent les enfants à cette démarche. C'est un dispositif de communication non violente qui vise, lors de conflits, à donner des moyens aux enfants : utiliser la parole au lieu de gestes brutaux, exprimer ses émotions, avoir de l'empathie envers l'autre.

Cette démarche s'inscrit dans l'axe « parcours citoyen » du Projet d'école afin de favoriser un bon climat scolaire.

- *Harcèlement* : l'intervention de la gendarmerie ne peut pas être demandée chaque année. On va voir s'il est possible de demander une nouvelle intervention,
  Ce thème est travaillé en classe en EMC et aide à développer les compétences psychosociales des élèves.
  L'équipe enseignante a travaillé sur le sujet et un protocole est en place dans l'école. Ce protocole est aussi connu par les animateurs du périscolaire. Chaque adulte a été formé au repérage et à la vigilance vis-à-vis de ces situations. Tout évènement est pris en compte, fait l'objet d'échanges entre l'école et les services périscolaires afin de réguler le problème.
  Il est nécessaire de faire attention, lorsqu'on parle de harcèlement, il s'agit souvent plutôt de situations d'intimidation. Dans le harcèlement il y a la notion de répétition, d'isolement, de violence. Les familles ne doivent pas hésiter à parler des difficultés de leur enfant aux enseignants car tous les adultes de l'école cherchent à ce que les enfants se sentent bien à l'école.

- *Bilan de la semaine « changeons d'air »* : les déplacements doux ont progressé en deuxième partie de semaine, nous aurons les résultats avec le jury plus tard Nous avons obtenu plusieurs animations financées par la Métropole de Lyon : l'utilisation des vélos en CP et CE1, création de la maquette de Genay en CE2 et CM1 et l'attitude à avoir dans un bus (intervenant TCL) en CM2.
  Pendant cette semaine, la rue du Perron a été fermée chaque matin. Une demande a été faite à la Mairie, par les riverains, pour que cela soit pérenne.
  Garage à vélos : il y a des racks à vélo à l'entrée de la cour A. Pour l'instant pas de demande de garer des vélos pour le bâtiment B S'il y a besoin d'ajouter des racks à vélo, la mairie est d'accord.

- *Tri sélectif* : les cartons de tri sont en place dans toutes les classes et les élèves sont en train d'apprendre. Les délégués vie scolaire ont tenu leur 1ère conseil (CE2, CM1, CM2 et ULIS). Ils vont passer dans les classes pour évacuer les bouchons et le matériel scolaire collectés.
  Au périscolaire, des animations sont prévues afin de valoriser ces déchets en les recyclant. Par exemple, les gourdes de compote sont recyclées en contenants glacés utilisables en cas de coups.

- *Compost* : il a été mis en place le 07/11 et démarre le 08/11, les classes de CM2 sont des classes de référence et seront porteurs de ce projet pour les autres enfants. Ils auront une formation vendredi 8 novembre. L'apprentissage de ce qui peut être mis au compost est fait dans toutes les classes par les maitresses et au périscolaire.
  Durant le temps de cantine, un responsable par table va emporter ce qui doit être mis au compost, des tableaux explicatifs ont été installés dans le réfectoire. De plus, une réflexion sur le gaspillage alimentaire est engagée, tout sera pesé en début et fin de repas pendant 10 jours pour prendre conscience et analyser les quantités gaspillées.
  Les plats non ouverts sont distribués au CCAS pour les personnes en difficulté. Pour éviter le gaspillage, les barquettes sont ouvertes au fur et à mesure du service.

L'AGAPE a constitué un groupe de réflexion à ce sujet afin de réfléchir à l'accompagnement de ces actions.

Un affichage sur le thème du tri sélectif à destination des parents sera fait à l'école et sur le blog de l'école afin que les enfants puissent apporter de la maison à l'école ce qui ne peut pas être recyclé à la maison et qui peut l'être à l'école.

12. Moyens de communication entre la Mairie et les Parents

En cas d'urgence, la diffusion de messages via les téléphones portables va être mise en place (par mail cela est plus compliqué). Les Parents seront informés de cette diffusion pour éviter qu'ils pensent à un spam.
En cas d'alerte aux risques majeurs, les parents seraient informés par les médias et devraient suivre les consignes distribuées dans leur boite aux lettres.

13. Le bruit au restaurant scolaire

Pour les situations individuelles, en discuter avec Karine.
Pour essayer de diminuer le bruit, des jeux sont en place comme la « Course à l'escargot » avec des points et on avance l'escargot selon le bruit ; des tables avec un nombre égal de filles et de garçons sont constituées ; certains élèves perturbateurs sont séparés le temps du repas,

14. Internet, entretien des TNI

Pour l'instant, il n'y a pas de changement de connexion internet.
La fibre n'est pas installée dans les bâtiments, seulement dans les voiries. L'appel d'offre vient d'être lancé et l'installation est espérée pour fin décembre.
L'entretien des TNI sera géré par la personne de la maintenance informatique payée par la Mairie.

15. Le Sou des Écoles

Le Sou des Écoles verse une subvention de 6 000 € environ à l'école. Il a financé l'achat de dictionnaires pour les classes de cm1 et cm2.
Malgré les efforts déployés par l'actuel bureau du Sou des Écoles, très peu de parents supplémentaires s'investissent. Le Sou fonctionne actuellement, grâce à 6 personnes ce qui est épuisant pour celles-ci. L'Ecole les remercie vivement.
Il est nécessaire que d'autres parents s'investissent pour pouvoir maintenir les manifestations organisées par le Sou des Écoles.

16. Formation des adultes à l'urgence allergique

Suite à la question posée au 3ème Conseil d'école 2018-2019, cette rentrée, le Médecin scolaire est venue à l'école pour la mise en place ou le renouvellement des PAI avec prescription d'un stylo injecteur d'adrénaline. Elle a expliqué le maniement de ce stylo aux professeurs et aux personnels de la Mairie.

17. Communication de Mr Bernalin

L'attention des familles est attirée sur le temps passé par leurs enfants devant les écrans et leurs conséquences sur le développement des enfants. Une conférence sur ce thème à destination des parents serait possible. Les maitresses de CM2 indiquent qu'une formation sur les écrans est prévue pour leurs élèves le printemps prochain.

Séance levée à 21h.

La Directrice
Valérie Caillot
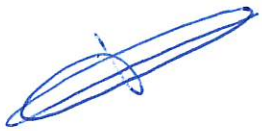
La Secrétaire de séance
Sylvia Chambard